



COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

Devenir du service de garderie/cantine/centre de loisirs à Clérey

Géré depuis de nombreuses années par la Farandole, association loi 1901, indépendante de la municipalité, nous avons appris, comme certains d'entre vous, la fin de cette aventure, par une communication indirecte, ce mercredi 8 juillet 2026. **Cette communication détournée, tente clairement de mettre en cause notre nouvelle municipalité, pour faire oublier la réelle responsabilité de cette situation qui incombe uniquement à l'association La Farandole.**

Malgré les discours tenus, notamment lors de la réunion tripartite le 4 juin dernier entre le Conseil d'Administration de La Farandole, Famille Rurale (Fédération regroupant les associations de centre de loisirs) et la nouvelle municipalité, où il était question de restructuration pour assurer la continuité du service aux familles, aucune mesure n'a été prise à ce jour.

Pendant la campagne municipale, notre équipe avait proposé une sécurisation du service aux familles, vues les difficultés financières auxquelles faisaient face l'association.

Tout a donc été mis en place pour comprendre ces difficultés :

- Audit des comptes par un expert-comptable : il s'est avéré qu'ils étaient en de nombreux points erronés
- Audit de la masse salariale : Famille Rurale alerte depuis plus de 2 ans sur la présence d'un temps plein en trop et une nécessité de restructuration
- Avis de Jeunesse et Sports : une pédagogie à repenser
- Audit des frais : un logiciel payant a été mis en place, avec des frais par transactions, pour les inscriptions et la facturation qui n'a entraîné aucune baisse du temps administratif des salariés.
- Une commune de Clérey qui subventionne avec la mise à disposition des bâtiments et le paiement des charges de fonctionnement à hauteur de 25 000€ par an.
- Une convention de mise à disposition des bâtiments caduque depuis 12 ans.
- L'arrêt du versement de subventions de la part des autres communes, quand l'ancienne municipalité de Clérey avait décidé depuis 2 ans de stopper tout versement.

La conséquence de ce fonctionnement est donc la suivante : le besoin d'un financement supplémentaire de 40 000€ chaque année par la Commune de Clérey pour pouvoir équilibrer les comptes de l'association.

Il a donc été décidé en Conseil municipal que sans restructuration majeure, le coût de cette gestion ne devrait en aucun cas être imputée aux habitants de Clérey. Étant bien conscient de la possibilité d'une liquidation de l'association et de la fin du service, la municipalité travaille à plusieurs scénarios possibles depuis de nombreuses semaines.

Notre objectif reste le même : SAUVER NOTRE ÉCOLE DANS LA DÉCENNIE À VENIR.

Pour ce faire, nous devons rendre notre village attractif, et ceci passe par un centre de loisirs et une cantine qui répondent pleinement aux attentes des familles, avec pédagogie et adaptabilité.

Ainsi, quoi qu'il se passe suite au passage du dossier de La Farandole devant le tribunal pour cessation de paiement, le 27 juillet prochain, la municipalité mettra tout en œuvre pour garantir la continuité du service, dès la rentrée scolaire 2026 pour les jours d'école avec périscolaire (garderie matin et soir) ainsi que cantine en mobilisant nos personnels dont font partie nos trois ATSEM.

Tout ceci sera transitoire avant la création d'un nouveau service.

Pour résumer, afin de rassurer les parents d'élèves dans cette situation complexe dont nous héritons, **vos enfants seront accueillis dans les meilleures conditions par des personnels qu'ils connaissent bien ; et ce dès le 1^{er} septembre, les jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), sur les temps périscolaires (garderie avant et après l'école comme actuellement) ainsi que pour la cantine le midi.** À cet instant, nous ne pouvons vous garantir un accueil la semaine précédant la rentrée scolaire ainsi que les mercredis du mois de septembre mais nous travaillons déjà sur ce sujet et vous tiendrons informés au plus tôt.

Afin de répondre à toutes vos questions, nous vous proposons une réunion publique sur ce sujet jeudi 16 juillet 2026 à 19h à la salle des fêtes de Clérey.

Bertrand VAN DEN BROECKE,
Maire de Clérey
et le Conseil municipal de Clérey